

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (17) : MM. ABELIN, SULLI, BARBOT, Mme LAVRARD, M.BONNET, Mme BOURAT, M.CHAINE, BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, GUIMARD, Mme PIAULET, M.MARTIN, Mme PONTHER, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) : Mme AZIHARI, mandante, a pour mandataire M.SULLI
M.MEUNIER, mandant, a pour mandataire M.ABELIN

EXCUSES (2) : M. PEROCHON, Mme BARREAU

Monsieur Mohamed BEN EMBAREK a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

1/ Suite au départ en retraite de l'agent occupant les fonctions d'assistant administratif au sein du service logistique, il est nécessaire de créer le poste correspondant (cadre d'emplois des adjoints administratifs) à temps complet afin de le remplacer.

2/ Suite à la réussite du concours de rédacteur territorial de l'agent contractuel occupant le poste de chargé de l'habitat, il a été décidé de le mettre en stage sur ce poste. Cet agent étant en disponibilité, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe pour permettre sa mutation au sein de la CAPC.

3/ Suite au changement d'affectation de l'agent occupant les fonctions de directeur des ressources humaines, il est nécessaire de créer le poste correspondant (grade d'attaché principal) à temps complet afin de le remplacer.

Il est nécessaire de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°1 du bureau du 29 février 2016 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT que, pour leur bon fonctionnement, les services communautaires ont besoin des postes décrits ci-dessus,

Le bureau, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs (voir annexe) de la manière suivante :

1/ Création d'un poste d'assistant administratif au sein du service logistique à temps complet (cadre d'emplois des adjoints administratifs)

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 mars 2016

n°1

page 2/2

2/ Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet

3/ Création d'un poste d'attaché principal à temps complet

Le coût de ces créations de postes est inscrit au budget 2016.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 15/03/2016

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

